

2025-6485, 2026-05-20

base

GROUPE M02 FONGICIDE

CHAUX SOUFRÉE

INSECTICIDE ACARICIDE FONGICIDE SOLUTION

COMMERCIAL

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
PROTÉGER DU GEL. CONSERVER À TEMPÉRATURES MOÉRÉES.

NO D'HOMOLOGATION 16465
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Polysulfure de calcium 30 %

CONTENU NET : 10 L, 20 L, 205 L, VRAC (1 000 - 30 000 L)

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

2025-6485, 2026-05-20

front

GROUPE M02 FONGICIDE

CHAUX SOUFRÉE

INSECTICIDE ACARICIDE FONGICIDE SOLUTION

COMMERCIAL

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
PROTÉGER DU GEL. CONSERVER À TEMPÉRATURES MOÉRÉES.

NO D'HOMOLOGATION 16465
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Polysulfure de calcium 30 %

CONTENU NET : 10 L, 20 L, 205 L, VRAC (1 000 - 30 000 L)

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

2025-6485, 2026-05-20

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Corrosif pour les yeux et la peau. Le concentré peut causer des lésions aux yeux et des brûlures à la peau. Nocif ou fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Tous les travailleurs qui manipulent un produit contenant du polysulfure de calcium doivent porter l'équipement de protection individuelle suivant : une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un chapeau résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter un tablier résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) lorsqu'ils mélangent ou chargent le produit ou qu'ils nettoient l'équipement.

Ne pas retourner dans le site traité ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours des 48 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

2025-6485, 2026-05-20

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES Peut produire du sulfure d'hydrogène à la suite de sa décomposition avant ou après l'ingestion. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons sans pulvérisation spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Protéger du gel. Conserver à des températures modérées.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable, qui doit être éliminé dans un site de collecte des contenants. Contactez votre distributeur/détaillant local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé impropre à toute utilisation ultérieure.

S'il n'y a pas de site de collecte des contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales.

Pour les contenants retournables

Ne pas réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Pour les contenants réutilisables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant). Il doit être rempli par le distributeur/détaillant avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2025-6485, 2026-05-20

datapak

GROUPE **M02** FONGICIDE

CHAUX SOUFRÉE

INSECTICIDE ACARICIDE FONGICIDE SOLUTION

COMMERCIAL

DANGER



POISON



CORROSIF POUR LES YEUX ET LA PEAU

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI
PROTÉGER DU GEL. CONSERVER À TEMPÉRATURES MOÉRÉES.

NO D'HOMOLOGATION 16465

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

PRINCIPE ACTIF : Polysulfure de calcium 30 %

CONTENU NET : 10 L, 20 L, 205 L, VRAC (1 000 - 30 000 L)

EN CAS D'URGENCE RÉSULTANT D'UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, D'UN
INCENDIE OU D'UNE INTOXICATION IMPLIQUANT CE PRODUIT, APPELEZ LE
JOUR OU LA NUIT : 1-800-561-8273.

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC.

789 Donnybrook Drive

Dorchester, Ontario

N0L 1G5

1-800-328-4678

2025-6485, 2026-05-20

PRÉCAUTIONS**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.**

Corrosif pour les yeux et la peau. Le concentré peut causer des lésions aux yeux et des brûlures de la peau. Nocif ou fatal en cas d'ingestion ou d'absorption par la peau. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation. Ne pas laisser entrer en contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Tous les travailleurs qui manipulent un produit contenant du polysulfure de calcium doivent porter l'équipement de protection individuelle suivant : une combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, des gants imperméables, des chaussures résistant aux produits chimiques, des lunettes de protection et un chapeau résistant aux produits chimiques. De plus, les travailleurs doivent porter un tablier résistant aux produits chimiques et un appareil respiratoire approuvé par le National Institute for Occupational Safety and Health (NIOSH) lorsqu'ils mélangent ou chargent le produit ou qu'ils nettoient l'équipement.

Ne pas retourner dans le site traité ni permettre aux travailleurs d'y retourner au cours des 48 heures suivant le traitement.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Peut produire du sulfure d'hydrogène à la suite de sa décomposition avant ou après l'ingestion. Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons

2025-6485, 2026-05-20

sans pulvérisation spécifiées à la rubrique MODE D'EMPLOI.

ENTREPOSAGE

Entreposer ce produit à l'écart des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Protéger du gel. Conserver à des températures modérées.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables

Ne pas réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. Il s'agit d'un contenant recyclable, qui doit être éliminé dans un site de collecte des contenants. Contactez votre distributeur/détaillant local ou votre municipalité pour connaître l'emplacement du site de collecte le plus proche. Avant d'apporter le contenant au site de collecte :

1. Rincer le contenant vide trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant vide et rincé impropre à toute utilisation ultérieure.

S'il n'y a pas de site de collecte des contenants dans votre région, éliminez le contenant conformément aux exigences provinciales

Pour les contenants retournables

Ne pas réutiliser ce contenant à quelque fin que ce soit. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant).

Pour les contenants réutilisables

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur/détaillant). Il doit être rempli par le distributeur/détaillant avec le même produit. Ne pas réutiliser ce contenant à d'autres fins.

Élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

MODE D'EMPLOI

Lorsqu'elle est employée de concert avec une pulvérisation d'huile de dormance, la solution de CHAUX SOUFRÉE contre les maladies fongiques et les acariens sur les arbres fruitiers et les petits fruits constitue une excellente pulvérisation de nettoyage pour les arbres dormants. Ne pas pulvériser lorsque le feuillage est humide. Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complètement. La chaux soufrée peut causer le jaunissement et la chute des feuilles, surtout si elle est appliquée au stade du calice ou au début de l'été, sans qu'il y ait eu un traitement antérieur au stade du bouton rose.

2025-6485, 2026-05-20

MÉLANGES EN CUVE

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Loveland Products Canada Inc. au 1-800-328-4678 pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Comme ce produit n'est pas homologué pour la lutte contre les parasites dans les milieux aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les parasites aquatiques.

NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit durant une période de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser des gouttelettes plus petites que la classe *fine* définie par l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe d'aspersion doit se trouver à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application au moyen d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit durant une période de calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS diriger le jet au-dessus des végétaux à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h dans la zone de traitement (d'après les lectures prises à l'extérieur de cette zone, du côté face au vent).

NE PAS APPLIQUER par voie aérienne.

2025-6485, 2026-05-20

ZONES TAMPONS SANS PULVÉRISATION :

Une zone tampon sans pulvérisation n'est PAS nécessaire pour les utilisations avec un équipement d'application manuel autorisées sur cette étiquette.

Il est nécessaire que les zones tampons sans pulvérisation précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus proche, dans la direction du vent, de l'habitat d'eau douce sensible (notamment les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les milieux humides) ou de l'habitat marin ou estuarien sensible.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons sans pulvérisation (mètres) requises pour la protection			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de :		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de :	
		moins de 1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m

2025-6485, 2026-05-20

Pulvérisateur agricole	Fraises Groseilles		3	1	1	1
	Framboises Mûres de Logan Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B)		5	1	1	1
	Mûres		10	1	3	1
	Thuya occidental		20	2	5	2
Pulvérisateur pneumatique	Framboises Mûres de Logan	Début de la saison de	30	5	15	5
		Fin de la saison de croissance	25	3	5	3
	Prunes, Prunes à pruneaux Cerises Petits fruits des genres <i>Ribes</i> , <i>Sambucus</i> et <i>Vaccinium</i> (sous-groupe de cultures 13-07B)	Début de la saison de	35	10	20	10
		Fin de la saison de croissance	25	4	10	4
	Mûres	Début de la saison de	40	15	25	15
		Fin de la saison de croissance	30	5	15	5
	Pommes Poires Pêches Raisins	Début de la saison de	40	15	25	15
	Groseilles	Début de la saison de	25	2	5	2
		Fin de la saison de croissance	15	1	3	1
	Thuya occidental	Début de la saison de	45	20	30	20
		Fin de la saison de croissance	35	10	20	10

2025-6485, 2026-05-20

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon sans pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Les zones tampons sans pulvérisation pour ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant au Calculateur de zones tampons sans pulvérisation sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.

COMMENT UTILISER LE TABLEAU CI-DESSOUS

- Trouver les FRUITS à protéger et les INSECTES ou la MALADIE à supprimer à gauche.
- Choisir la quantité de BOUILLIE DE PULVÉRISATION DILUÉE qu'on veut préparer.
- La quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour ce mélange de bouillie de pulvérisation est indiquée dans la colonne vis-à-vis des INSECTES ou de la MALADIE à supprimer.

2025-6485, 2026-05-20

FRUIT	INSECTES ou MALADIE	QUAND PULVÉRISER	Quantité de CHAUX SOUFRÉE requise pour mélanger avec de l'eau afin de préparer la quantité désirée de bouillie de pulvérisation diluée de :		
			20 L	100 L	200 L
POMMES et POIRES	Phytopte du poirier et ériophyide du pommier	Dormance	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Cochenille de San José et cochenille ostréiforme Pulvérisation de nettoyage général	Dormance	733 mL PLUS 250 mL d'huile de dormance	3,7 L PLUS 1,25 L d'huile de dormance	7,3 L PLUS 2,5 L d'huile de dormance
	Tavelure du pommier, tavelure du poirier, blanc	Prébouton rose, bouton rose, calice, première et deuxième pulvérisation de couverture	183 mL	916 mL	1,8 L
PRUNES et PRUNEAUX	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme, acariens, œufs de pucerons, nettoyage général	Dormance	733 mL PLUS 250 mL d'huile de dormance	3,67 L PLUS 1,25 L d'huile de dormance	7,3 L PLUS 2,5 L d'huile de dormance
PÊCHES	Cloque du pêcher, cochenille de San José, cochenille ostréiforme	Dormance	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Petite mineuse	Bouton rose	1,47 L	7,3 L	14,7 L
	Blanc	Chute des pétales	183 mL	916 mL Répéter à des intervalles de deux semaines	1,8 L
CERISES	Cochenille de San José, cochenille ostréiforme,	Dormance	730 mL PLUS 250 mL	3,67 L PLUS 1,25 L	7,3 L PLUS 2,5 L

2025-6485, 2026-05-20

	acariens, nettoyage général		d'huile de dormance	d'huile de dormance	d'huile de dormance
FRAISES	Blanc, pourriture des fruits	Printemps (au début de la croissance)	220 mL	1,1 L	2,2 L
	Blanc	3 semaines après la cueillette	220 mL	1,1 L	2,2 L
FRAMBOISES	Cochenilles, brûlure de la tige et des dards, rouille	Dormance tardive	513 mL	2,6 L	5,1 L
MÛRES DE RONCE	Phytopte du toyon	Dormance tardive	730 mL-1,1 L	3,7-5,5 L	7,3-11 L
		Lorsque les bras à fruits mesurent 7 à 15 cm	367 – 513 mL	1,8-2,6 L	3,7 -5,1 L
MÛRES DE LOGAN	Taches sur les feuilles et les tiges	Dormance tardive	513 mL	2,6 L	5,1 L
GROSEILLES	Blanc	Avant l'ouverture des fleurs les plus hâtives	220 mL	1,1 L	2,2 L
	Blanc	Calice	220 mL	1,1 L	2,2 L

2025-6485, 2026-05-20

RAISINS

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Pour l'utilisation sur les raisins pour supprimer le blanc.

Utiliser 7,3 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFREE pour préparer 100 L de bouillie de pulvérisation.

Appliquer une fois par année pendant le stade de dormance avant le gonflement des bourgeons (du début de mars au début d'avril).

Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complètement.

Ne pas utiliser moins de 120 jours avant la récolte.

Appliquer seulement avec de l'équipement au sol.

2025-6485, 2026-05-20

SOUS-GROUPE DE CULTURES 13-07B – PETITS FRUITS DES GENRES *RIBES*, *SAMBUCUS* ET *VACCINIUM* : aronie, bleuet en corymbe, bleuet nain, gabelle odorante, goyave du Chili, cassis noir, gabelle rouge, baie de sureau, baie d'épine-vinette commune, groseille à maquereau, pimbina, camerise, baie de gaylussaquier, casseille, amélanche, airelle rouge, gabelle indigène, baie de **salal**, argouse, ainsi que cultivars, variétés et/ou hybrides de ces denrées.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

Pour l'utilisation sur les petits fruits des genres *Ribes*, *Sambucus* et *Vaccinium* pour la suppression des cochenilles (comme les lécanies) et comme pulvérisation générale de nettoyage.

Appliquer 36,7 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 12,5 L d'huile de dormance dans 1 000 L de bouillie.

OU

Appliquer 18,3 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 6,25 L d'huile de dormance dans 500 L de bouillie.

OU

Appliquer 3,7 L de l'Insecticide Acaricide Fongicide de CHAUX SOUFRÉE plus 1,25 L d'huile de dormance dans 100 L de bouillie.

Appliquer une fois par année lorsque les plants sont dormants (janvier – mars).

Pulvériser jusqu'au point de ruissellement. Couvrir complètement.

Appliquer seulement avec de l'équipement au sol.

2025-6485, 2026-05-20

THUYA OCCIDENTAL

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Loveland Products Canada Inc. dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Loveland Products Canada Inc. n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

À utiliser sur le thuya occidental pour réduire la production de cônes.

Utiliser 13,4 L de CHAUX SOUFRÉE Insecticide Acaricide Fongicide pour faire 100 L de bouillie de pulvérisation foliaire.

Utiliser au maximum 1000 L/ha.

Appliquer suffisamment de solution pour avoir une bonne couverture, jusqu'au point de ruissellement.

Appliquer au début de la période de floraison.

Une deuxième application peut être nécessaire à la fin de la période de floraison (7 à 10 jours plus tard).

Maximum de 2 applications par année.

Intervalle d'au moins 7 jours entre les applications.

2025-6485, 2026-05-20

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, CHAUX SOUFRÉE Insecticide Acaricide Fongicide contient un fongicide appartenant au groupe M02. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à CHAUX SOUFRÉE Insecticide Acaricide Fongicide et à d'autres fongicides du groupe M02. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides :

1. Dans la mesure du possible, alterner le CHAUX SOUFRÉE Insecticide Acaricide Fongicide ou d'autres fongicides du même groupe M02 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
2. Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides qui appartiennent à un groupe différent.
3. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
4. Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance.
5. Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
6. Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
7. Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Service Technique au 1-800-265-4624 ou à www.uap.ca.

2025-6485, 2026-05-20

AVERTISSEMENT

La CHAUX SOUFRÉE insecticide acaricide fongicide peut endommager les variétés « qui craignent le soufre ». Ne pas l'utiliser à moins que des essais locaux aient déjà démontré que le soufre ne présentait aucun danger. Consulter les autorités agricoles régionales. Ne pas pulvériser sur des surfaces peintes, car elles pourraient être tachées ou décolorées.